• *Bourassa en Alberta*

L'A.C.F.A. annule la rencontre avec le gouvernement du Québec

Les Franco-Albertains se demandent sérieusement si le gouvernement du Québec est leur allié dans leur lutte pour la protection de leurs droits, droits qui existent depuis fort longtemps et que la Cour suprême a confirmés dans son jugement du 25 février dernier.

L'Association canadienne-française de l'Alberta (A.C.F.A.) avait demandé à rencontrer le Premier Ministre Monsieur Robert Bourassa à Québec au mois de mars. «Nous voulions alors lui demander d'intervenir au nom des francophones, pour que nos droits ne soient pas abolis, diminués ou suspendus», mentionnait M. Georges Arès, président de l'A.C.F.A. provinciale.«À cette occasion, on nous avait répondu que l'horaire de M. Bourassa était trop chargé pour qu'il puisse nous rencontrer», continuait-il.

L'A.C.F.A. voulait profiter du passage à Edmonton de M. Bourassa pour discuter avec lui des formes que pourrait prendre l'appui du gouvernement du Québec, et on lui a de nouveau demandé une rencontre.

Entre-temps, M. Bourassa s'est prononcé publiquement sur la question, sans avoir même rencontré les Fransaskois ou les Franco-Albertains.

«Pour les Franco-Albertains, les déclarations de M. Bourassa sont totalement inacceptables. Il nous indique clairement que nous devrions nous contenter des miettes que l'on s'apprête à nous offrir, et que nous devrions nous réjouir de voir nos droits réduits au minimum. Ce sont des miettes de ce genre qui ont amené nos communautés au bord de l'extinction, et cependant, M. Bourassa y voit une amélioration de notre situation».

«La position prise par M. Bourassa démontre que les Franco-Albertains n'ont rien à gagner d'une rencontre avec M. Rémillard ou avec M. Bourassa. Par conséquent, déclarait M. Arès, L' A.C.F.A. a donc annulé la rencontre avec le gouvernement du Québec, prévue pour le mardi soir 12 avril.

«Nous regrettons sincèrement d'avoir à prendre une telle position, car nous sommes convaincus que la majorité des Québécois ont à coeur le sort des francophones hors Québec, et ne partagent pas l'opinion de M. Bourassa» de conclure M. Arès.

Entretemps, lundi dernier, le Premier Ministre de la Saskatchewan déclarait qu'il n'était pas question de modifier la loi no 2 et qu'il voulait rencontrer les dirigeants de la communauté fransaskoise pour leur expliquer la position du gouvernement et le mode d'application de la nouvelle loi.

À la lueur des derniers événements et des déclarations du Premier Ministre du Québec à l'endroit des Fransaskois et par ricochet des Franco-Albertains, M. Bourassa a probablement perdu beaucoup de crédibilité auprès des francophones hors Québec et ces derniers trouveront-ils un nouvel allié en la personne du Premier Ministre du Nouveau-Brunswick, le jeune Frank McKenna, qui insiste pour que les droits des francophones, des femmes, des pêcheries soient protégés par l'Accord du Lac Meech.



Vol. 22 n°15 Edmonton, le vendredi 15 avril 1988 16 pages 0,50

Éditorial
de Guy Lacombe

«Que Brian Mulroney se lève!»

Page 4

SOMMAIRE

La semaine nationale de la citoyenneté aura lieu du 17 au 23 avril

OTTAWA - Le secrétaire d'État, M. David Crombie, a annoncé que la Semaine nationale de la citoyenneté aura lieu du 17 au 23 avril.

M. Crombie a mentionné que la Semaine nationale de la citoyenneté sera l'occasion idéale de manifester notre fierté d'être citoyen canadien.

«Comme Canadiens, nous avons de quoi être fiers, a dit M. Crombie. Pensons à nos libertés, à nos droits, à nos devoirs, sans oublier l'égalité des chances pour tous, nos réalisations et nos diverses cultures, mais surtout soyons fiers d'être Canadiens.»

Le secrétaire d'État a en outre précisé qu'au cours de cette semaine les élèves des écoles élémentaires et secondaires, les groupes communautaires ainsi que les associations pourront se procurer du matériel didactique et des jeux qui ont été élaborés par le Secrétariat d'État.

L'année dernière, le Premier ministre Mulroney avait proclamé la semaine du 12 au 18 avril première Semaine nationale de la citoyenneté. La Semaine est maintenant un événement annuel.

La date a été choisie pour coïncider avec l'anniversaire de la proclamation de la Charte canadienne des droits et libertés le 17 avril 1982. La Charte consacre bon nombre des principes fondamentaux, des valeurs et des idéaux rattachés à la citoyenneté canadienne.

Message important du président de l'A.C.F.A.



Georges Arès

Ici George Arès, Président de l'A.C.F.A. provinciale, les Franco-Albertains vivent un moment décisif de leur histoire car le gouvernement albertain est à la veille de passer un projet de loi touchant à leurs droits fondamentaux reconnus dans le jugement Mercure. C'est l'heure d'agir pour les Franco-Albertains afin de s'assurer que cette loi ne nous enlève pas nos droits. Écrivez, appelez, intervenez auprès de vos députés provinciaux et fédéraux pour que nos droits soient respectés.

C'est un moment **historique** qu'il ne faut pas manquer.

• *Économie*

La Caisse Pop de Bonnyville a un actif de 29 millions

Page 5

•Congrès de fondation de la S.A.A.

Un festin du pêcheur qui a régalé près de 300 convives

PIERRE BRAULT

EDMONTON - C'est dans une atmosphère de joie, de gaieté, comme seuls les Acadiens savent en créer que s'est déroulé le fameux Festin du pêcheur qui clôturait en quelque sorte le Congrès de fondation de la Société des Acadiens et Acadiennes de l'Alberta.

Près de 300 personnes s'étaient donné rendez-vous au Coast Terrace Inn à Edmonton pour y déguster les mets qui figuraient au menu préparé par le chef Francis Boucher de l'École des pêches de Caraquet en Acadie.

On sait que M. Boucher s'est acquis une renommée qui dépasse de beaucoup les frontières du Nouveau-Brunswick et samedi soir, cette même réputation d'excellence s'est de nouveau manifestée.

Ce banquet sous la présidence d'honneur du président de l'A.C.F.A. provinciale, M. Georges Arès, a permis aux convives d'entendre M. Jean-Marie Nadeau, directeur général de la Société nationale des Acadiens, affirmer sa fierté d'être Acadien, d'être un membre à part entière de la francophonie hors Québec. M. Nadeau ne s'est pas gêné pour dénoncer le geste inacceptable de la Saskatchewan, qui la semaine dernière humiliait les Fransaskois en leur enlevant leurs droits de vivre comme de vrais francophones, comme des citoyens de première classe dans un pays libre comme le Canada. Il a aussi eu quelques petites pensées pour le Premier Ministre du Québec, M. Robert Bourassa, qui pour sa part, encourageait, vendredi dernier, les Fransaskois à accepter cette loi du gouvernement Devine, déclarant à la presse que c'était un pas en avant. Au cours du repas le chef Boucher est venu présenter un homard de quatorze livres qui a été aux enchères au cours de la soirée de danse qui a suivi ce festin.

M. Nadeau a aussi présenté aux convives la première copie du nouveau magazine acadien "Ven'd'est" qui publiait son premier numéro en février dernier. Il a présenté cette copie au président de F.J.A. M. Daniel Dallaire comme symbole d'encouragement à la jeunesse franco-albertaine.

À entendre les commentaires élogieux des convives à l'issue de la soirée, il ne fait aucun doute que la prochaine soirée aux homards qui doit avoir lieu en juin sera un succès sans précédent et que les billets s'enlèveront rapidement.

Au fil des années, les Acadiens où qu'ils soient au Canada et dans le monde, se sont acquis une réputation de bons organisateurs d'activités sociales et l'on peut s'imaginer ce que sera le Congrès mondial des Acadiens que les membres de la S.A.A. ont proposé et cette résolution sera apportée à la Société nationale pour ratification lors de la prochaine assemblée annuelle. Et selon M. Nadeau, cette manifestation acadienne pourrait avoir lieu en 1990 en Acadie, évidemment.



Le chef cuisinier Francis Boucher de Caraquet a montré aux convives un magnifique homard d'une quinzaine de livres, qui a été vendu à l'enchère au cours de la soirée. M. Boucher a eu droit à une ovation pour le menu qu'il a présenté lors du fameux Festin du Pêcheur, samedi dernier au Coast Terrace Inn à Edmonton. *(Photo Pierre Brault)*





De g. à d.: M. George Arès, président de l'A.C.F.A. provinciale et M. Jean-Marie Nadeau, directeur général de la Société nationale des Acadiens, conférencier durant le banquet, écoutent attentivement les propos de M. André Bourdreau, président-fondateur de la nouvelle Société des Acadiens(nes) de l'Alberta, dont le Congrès de fondation se tenait en fin de semaine dernière à Edmonton. *(Photo Pierre Brault)*



À l'issue de sa conférence, M. Jean-Marie Nadeau a tenu à faire une présentation spéciale à la jeunesse franco-albertaine en présentant au président de F.J.A., M. Daniel Dallaire, une copie du nouveau magazine acadien «Ven'd'est» qui publiait son premier numéro format magazine, en février dernier. *(Photo Pierre Brault)*



"L'article 23", sujet d'un livre au Manitoba

Dans un livre intitulé "L'article 23" et publié ces jours derniers aux Éditions du Blé de Saint-Boniface au Manitoba, l'auteure Jacqueline Blay, laisse entendre que l'histoire du Manitoba répond au scénario suivant: "Que se passe-t-il lorsqu'une communauté voit son influence diminuer au point que ses droits, garantis par la Constitution, peuvent être abolis?" Un livre à lire "plein de matière à réflexion" pour tous les observateurs de la francophonie hors Québec. INFO: Les Éditions du Blé, Case postale 31, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4.

Prise de Parole ferme son comptoir du livre

Selon le journal Le Nouvel Ontarien de Sudbury, la maison d'édition Prise de Parole fermera son comptoir du livre pour concentrer ses énergies sur l'édition. Officiellement lancé en juin 1987, le comptoir du livre cessera d'opérer à la fin de mars. Selon Gaston Tremblay, directeur général de Prise de Parole, "ce demi-échec est dû en majeure partie au manque de support, entre autres, du Conseil des Arts de l'Ontario". Le chiffre de ventes au comptoir a été de 80 000$. Tremblay estime qu'il aurait fallu que les ventes atteignent 300 000$ pour qu'une telle initiative survive.

Le groupe Quebecor continue de "bouffer"

Quebecor, basé à Montréal, continue sa croissance à un rythme étonnant. Il a réalisé 20 acquisitions l'an dernier et compte égaler ce record cette année. Le président, Pierre Péladeau, espère notamment effectuer deux acquisitions en France. Les ventes du groupe dépasserait 1$ milliard cette année, par rapport à 682,6$ millions l'an dernier. On travaille sur un projet de quotidien financier francophone avec un tirage estimé de 15 000 à 20 000 mais qui ne serait pas publié toutefois avant l'automne prochain. Selon La Presse de Montréal, Péladeau est connu comme "l'homme d'une acquisition par mois". Le groupe Quebecor publie notamment quatre quotidiens en ce moment, une foule d'hebdos, et exploite plusieurs autres entreprises dans les secteurs de l'imprimerie, la distribution, l'édition,etc.

À la 3...

• *École secondaire francophone*

Plus de 700 étudiants pourraient fréquenter une telle école à Edmonton

PIERRE BRAULT

EDMONTON - Lors de sa rencontre avec la Ministre de l'éducation de l'Alberta, Madame Nancy Betkowski, jeudi le 31 mars, la Société des Parents pour les écoles francophones d'Edmonton a remis à cette dernière, une étude qui a été commandée par des parents d'Edmonton.

Ladite étude porte sur le nombre d'étudiants qui sont éligibles à fréquenter une école secondaire francophone à Edmonton. Cette étude effectuée par le Dr Louise Zdunich démontre qu'il y a près de 3 000 étudiants entre 15 et 19 ans qui selon l'article 23 de la Charte Canadienne des Droits et Libertés ont le droit constitutionnel de fréquenter l'école secondaire francophone d'Edmonton.



L'école secondaire catholique J.-H. Picard pourrait idéalement devenir une institution scolaire ayant une population étudiante de plus de 700 personnes qui seraient inscrites au programme français réservé exclusivement aux francophones de la capitale provinciale. Mais comment arriver à un tel chiffre, quand le gouvernement provincial met trop de temps à prendre ses responsabilités, à reconnaître le droit des francophones à la gestion de leur propre système scolaire, à traiter sa minorité de langue officielle comme des citoyens de première classe.

Le dernier recensement fédéral de 1986 montre qu'il y a à Edmonton 24 710 habitants dont le français est la langue maternelle et qui le comprennent toujours. Selon l'étude, si l'on utilise 7.63% comme variable (% des 15-19 à Edmonton), il y a donc 1 885 étudiants potentiels de ce groupe d'âge qui ont le français comme langue première et qui le comprennent toujours. Des corrections basées sur le recensement de 1981 (Kosinski 1984), indiquent qu'il y a un autre groupe de 1 093 étudiants qui qualifient en raison de leurs parents, d'où un grand total de 2 978 étudiants potentiels pour une école secondaire francophone.

Ce serait la situation idéal si ces jeunes décidaient de fréquenter tous l'école J.H. Picard, mais tel n'est pas le cas à cause de toutes sortes de raisons sociales et pratiques. L'édifice de la 99e rue ne serait alors pas assez grand pour les acceuillir tous. Quel problème pour la Commission scolaire!

Selon le président de la Société des parents M. Frank MacMahon, «...nous croyons important de démontrer, grâce à une étude indépendante, qu'il existe à Edmonton un nombre important d'étudiants entre 15 et 19 ans prêts à fréquenter une école secondaire francophone homogène.»

Et il ajoutait: «Nous croyons aussi que la question du nombre ne peut être un facteur décidant du respect ou du non-respect d'un droit constitutionnel.»

Il n'existe aucune manière de déterminer avec certitude le nombre d'étudiants qui fréquenteraient une école secondaire francophone, mais si l'on se base sur une étude effectuée par la Commission scolaire catholique d'Edmonton en 1983, et qui demandait aux parents francophones: où ils enverraient leurs enfants s'ils avaient le choix? 82% des personnes avaient répondu qu'ils choisiraient l'école francophone. Sur la base de ces données, on peut estimer, selon la Société, qu'environ 750 étudiants, soit la moitié des 82% (82% x 1 , 885 étudiants divisé par 2), pourraient fréquenter l'école secondaire francophone.

Voilà autant d'arguments que la ministre de l'Éducation devra avoir en tête lorsqu'elle prendra une décision sur l'avenir de l'école J.-H. Picard, qui, soit dit en passant, traîne en longueur, ce qui ne fait l'affaire ni des parents, ni des étudiants qui attendent le bon vouloir de la ministre pour orienter leur prochaine année scolaire.

Le président de l'APFhQ en désaccord avec les propos de d'Iberville Fortier

OTTAWA - Le président de l'Association de la Presse Francophone hors Québec, M. Roland Pinsonneault réagissait dernièrement au Rapport annuel 1987 du Commissaire aux Langues officielles.

Il insiste d'abord sur le peu de cas que l'on fait de la sous-utilisation de la presse francophone hors Québec par le gouvernement fédéral dans ses programmes d'information. «D'ailleurs, le prochain rapport devrait toucher cet élément très important de notre développement linguistique et culturel», d'ajouter M. Pinsonneault.

Le président de l'Association conteste aussi avec véhémence l'allégation du Commissaire voulant que le Québec humilie les anglo-québéquois. D'après M. Pinsonneault, les lois du Québec ont d'abord pour but de protéger et d'assurer l'avenir du français dans la belle province.

Toujours selon le président de L'APFhQ, les lois 22 et 63, jusqu'à la loi 101, ont surtout créé un climat social qui a engendré un renouveau remarquable de fierté chez la majorité



Roland Pinsonneault

des Québécois et par ricochets, chez les francophones hors Québec. «Après avoir été généreux de façon honorable pendant plus de cent cinquante ans, il serait difficile pour les Québécois, comme pour nous, les francophones hors Québec, de devenir aussi mesquins.»

Par ailleur, Roland Pinsonneault questionne sérieusement l'affirmation du Commissaire soutenant que le salut de la francophonie au Québec passe par le biais de son pouvoir d'attraction et de son poids démographique.

Il est illusoire de penser que ce raisonnement qui vaut pour la majorité anglophone puisse aussi s'appliquer à la minorité francophone hors Québec.

Il trouve le Commissaire, généreux dans ses propos, lorsqu'il qualifie de modeste et de timide ce que font, au niveau du français, la grande majorité des provinces canadiennes envers les minorités francophones. «La plupart des provinces n'ont accorde aux francophones hors Québec que des miettes, chacune arrachée de hautes luttes», de renchérir Roland Pinsonneault.

En terminant, M. Pinsonneault s'est dit attristé de voir que le projet de loi C-72, sur les Langues officielles, ne donne pas au Commissaire le pouvoir requis pour qu'il puisse mener à bien ses recommandations.

«...Ce projet n'assure toujours pas la pleine égalité de statut du français et de l'anglais»

— D'Iberville Fortier

OTTAWA: Le projet de loi relatif à l'usage du français et de l'anglais en Saskatchewan déposé à l'Assemblée législative de cette province hier par le gouvernement Devine, constitue une confirmation législative du droit d'employer le français à l'Assemblée législative et dans toutes procédures pénales ou civiles, incluant celles devant les tribunaux quasi-judiciaires. «Son adoption, dans sa forme actuelle, s'inscrirait cependant, par ses carences, comme un triste jour dans l'histoire du Canada parce qu'après tant d'années d'attente, ce projet n'assure toujours pas la pleine égalité de statut du français et de l'anglais en ce qui a trait au processus législatif», a déclaré aujourd'hui le Commissaire aux langues officielles. Monsieur Fortier réagissait ainsi à titre «d'amicus curiae» aux suites que la Saskatchewan entend donner à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Mercure. Le plus haut tribunal du pays avait d'ailleurs établi que la législation relative aux langues officielles (l'article 110 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest) «faisait partie du droit fondamental d'une vaste région de ce pays depuis les premiers jours de la fondation de la nation...» Cette matière que la Cour a déclaré de juridiction provinciale, n'en a pas moins un intérêt national évident.

C'est dans ce contexte général des droits linguistiques que M. Fortier faisait des représentations officieuses auprès du premier ministre Devine, le 6 novembre dernier, pour appuyer les revendications des Fransaskois dans divers domaines. Dans les jours qui suivirent la décision de la Cour suprême dans l'affaire Mercure, M. Fortier avait communiqué de nouveau, dans le même esprit, avec le Premier ministre Devine l'invitant à faire preuve de générosité à l'endroit de sa minorité de langue officielle. Lui ayant offert ses bons offices, il lui suggérait de tirer pleinement parti de l'occasion exceptionnelle qui lui était offerte après avoir associé sa province à l'Accord du Lac Meech, de jouer un rôle constructif dans la consolidation de notre fédération canadienne.

Le Commissaire espère qu'il ne soit pas trop tard pour améliorer ce projet de loi afin, selon les termes du Lac Meech, «de protéger l'existence des Canadiens d'expression française» de la Saskatchewan. Il se déclare solidaire des demandes légitimes de ceux-ci et se réjouit de ce que le gouvernement fédéral ait offert sa pleine coopération à cette province.



Editorial

Guy Lacombe

Que Brian Mulroney se lève!

Il est évident que la réponse de la Saskatchewan au jugement de la Cour suprême sur l'affaire Mercure n'a aucun sens et constitue une mesure des plus irritantes pour n'importe quel Canadien français, de quelque province qu'il soit.

Selon les Accords du Lac Meech, dûment signés par les premiers ministres de la Saskatchewan et de l'Alberta, les gouvernements provinciaux se sont engagés à **PRÉSERVER** la dualité canadienne. On se souvient que le président général de l'ACFA, M. Georges Arès, s'est élevé fortement contre cette faiblesse des accords. Pour lui, il aurait fallu dire **PROMOUVOIR** la dualité canadienne (on ne le dit que pour le Québec).

En Saskatchewan, préserver = enlever

Or en Saskatchewan, le gouvernement provincial, loin de préserver cette dualité linguistique déjà presque inexistante, se propose d'enlever à la province des droits existants depuis 1886 et dont la Cour suprême du Canada vient d'ailleurs de reconnaître la validité. Là où il aurait fallu des mesures rémédiatrices, le gouvernement provincial propose des mesures propres à faire mourir à petit feu les Fransaskois.

On peut comprendre ls sentiments d'indignation qui se sont élevés partout au Canada. Le gouvernement de Régina démontre sans broncher que les Accords du Lac Meech, ça ne veut strictement rien dire quand il s'agit des minorités francophones.

Appui du Québec

Les Fransaskois se seraient attendus à ce que le cri d'indignation le plus fort vienne du gouvernement du Québec. Tant s'en faut! Le Premier ministre Bourassa a dit aux Fransaskois de se contenter des miettes qu'on leur sert: un discours à peine croyable! Son silence eût évidemment été préférable.

Le fait est que le gouvernement du Québec a aussi signé les Accords du Lac Meech. Et pour cause: il y a d'ailleurs trouvé ce qu'il voulait. Et Bourassa ne veut pas remettre en question ces Accords, même si pour le gouvernement de la Saskatchewan, ils ne veulent rien dire.

Quand on pense que les Fransaskois et les Franco-Albertains mettaient la moitié de leurs espoirs du côté du Québec. Après tout, c'est la province «qui se souvient»!...

Que Mulroney se lève!

L'autre moitié de leurs espoirs, ils la mettent du côté d'Ottawa. Il n'y a plus que le Premier Ministre Mulroney qui ait le poids suffisant pour renverser une situation qui est en train de scinder le Canada en deux!

Les Fransaskois, les Franco-Albertains et tous les Canadiens qui ont souscrit à cette vision du Canada où les deux peuples fondateurs seraient traités avec des mesures marquées au coin de la justice et de l'égalité attendent d'Ottawa une intervention énergique, et cela veut dire plus qu'une subvention pour payer la traduction de textes législatifs.

Le Premier ministre Mulroney doit démontrer avec vigueur et fermeté ce que signifient ces Accords du Lac Meech, quel doit en être l'esprit. Et faute d'une telle intervention dans les prochains jours, des millions de Canadiens auront la preuve qu'il ne faut voir dans cette entente du 7 juin 1987 qu'un vulgaire chiffon de papier destiné uniquement à masquer des intérêts politiques!

Et en Alberta?

D'ici une couple de semaines, le Canada sera à même de voir si le gouvernement d'Edmonton a la même mesquinerie et la même étroitesse que celui de Régina. Certaines indications laissent entrevoir une solution plus généreuse. Mais comme «le passé est garant de l'avenir», il y a beaucoup de place pour l'inquétude dans le coeur des Franco-Albertains. C'est le cas de le dire, «ne vendons pas la peau de l'ours avant de l'avoir tué»!

Lettres ouvertes

Monsieur Pierre Brault
Le Franco
10008, 109e rue
Edmonton Alberta
T5J 1M4

Monsieur le Rédacteur,

Ci-inclus, un commentaire sur un article paru dans l'Edmonton Journal dimanche dernier et qui, je crois est pertinent.

Si vous croyez qu'il en vaut la peine, je vous serais reconnaissant de le publier.

Veuillez agréer, cher M. Brault, l'expression de mes sentiments les plus cordiaux, et veuillez accepter en même temps, les félicitations d'un vieux vétéran de la cause française en Alberta, pour le caractère de votre journal. Vous faites un excellent travail.

«When a people loses its language, it ceases to exist.» (Edmonton Journal, le dimanche 20 mars, 1988).

Je ne sais pas combien de lecteurs francophones ou anglophones de la région d'Edmonton ont lu cet article de Myrna Kostash? Elle y décrit la visite du poète ukrainien Dmytro Pavlychko dans les écoles d'Edmonton où l'Ukrainien est enseigné. Elle raconte aussi la lutte des Ukrainiens en Ukraine, pour la conservation de leur langue et de leur culture... lutte acharnée contre la russification du pays où 16% des écoles seulement, enseignent encore en ukrainien.

Pavlychko, d'après Kostash, raconte que dans les années '60, les parents ont opté pour l'éducation de leurs enfants dans la langue russe parceque le russe était la langue du commerce, de l'industrie, des métiers, des bureaucrates, etc. Dans une telle situation, l'ukrainien a perdu du prestige et le poète Pavlychko lutte contre cette assimilation.

Alphonse Daudet ne nous avait-il pas dit un peu la même chose dans «La dernière classe?» Je cite: «Tant qu'un peuple tient à sa langue, c'est comme s'il gardait la clef de sa prison!».

Il y a tellement de parallèles entre notre situation de francophones et celle des Ukrainiens d'Ukraine... et d'ici. Depuis le rapport de «Lord Durham», nous luttons dans notre propre pays, que ce soit au Québec ou ailleurs, pour la conservation de notre langue et de notre culture. Nous continuons de dire,

(Suite à la 16...)

Caricature



Comment voulez-vous qu'ils se comprennent?



LE FRANCO

Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928.

APF HQ Association de la Presse francophone hors-Québec

Directeur-rédacteur: Pierre Brault
Éditorialiste: Guy Lacombe
Adjointe-administrative: Micheline Brault
Chef d'atelier: Michel Raymond
Tech. en photocomposition: Violette Linden

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Franco
10008, 109e rue
Pièce 201
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4
Tél.: (403) 423-5672

Abonnement d'un an: 15$ - Étranger: 25$
Courrier de deuxième classe - Enregistrement 1881

Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

L'hebdomadaire Le Franco est imprimé sur les presses de Westweb Press à Edmonton, Alberta.

Nouvelles régionales

• *Bilan annuel*

La Caisse Populaire de Bonnyville a un actif de 29 millions de dollars

PIERRE BRAULT

BONNYVILLE - Lors de son assemblée annuelle tenue le 15 février dernier sous la présidence de M. Roland Lajoie, les 79 sociétaires présents ont eu un compte-rendu assez intéressant et positif de la situation financière de leur institution.

Les directeurs et la direction de la caisse se disent satisfaits du résultat de l'année 1987, compte tenu des circonstances économiques prévalant dans cette partie est de la province.

La Caisse Populaire a donc un actif de 29 millions et présente un profit de 150 726$. Elle a remis aux membres la somme de 149 000$ au fonds d'équité. Depuis les trois dernières années, elle a remis une somme accumulée de 542 938$ aux membres sous forme de rabais d'intérêt payé sur les prêts et/ou une prime additionnelle sur tous les comptes d'épargne. Il faut aussi noter que la caisse se retrouve avec une réserve de 415 558$.

Au chapitre des prêts, on note que la Caisse a prêté 24 556 904$ dont 17 023 607$ en hypothèques; 2 985 444$ en prêts personnels; 2 594 98$ en prêts d'affaires; 1 044 695 en prêts agricoles et 908 250 en marges de crédit. On a aussi prévu 144 491$ pour couvrir les mauvaises créances.

Dans son rapport, le directeur de la caisse M. André H. Plante s'est dit heureux de célébrer le 47e anniversaire de la Caisse Populaire. Il a de plus mentionné qu'avec l'arrivée de M. Kerry Scharfenberg, la direction a décidé de nettoyer certains prêts et a mis pas moins de 154 090$ dans les mauvaises créances. Il a de plus tenu à remercier le bureau de direction pour l'appui qu'il a témoigné au cours de la dernière année ainsi que les employés pour leur dévouement et l'excellent travail accomplis.

M. Edouard Rondeau a été élu président et M. Jean-Marie Lafrance, vice-président, tandis que messieurs Don Marchildon et Denis Piquette furent élus nouveaux directeurs remplaçant Messieurs Joffre Hamel et Roland Lajoie sortant de charge. M. Raymond Gignac fut réélu sur le comité de surveillance.

Les autres membres du bureau de direction sont: Jacque Ouellette, André Bélanger et Arthur Dumont; les deux autres membres du comité de surveillance, Raymond Campeau et Phil Caouette.

Cette assemblée annuelle s'est terminée par une soirée sociale où tous les sociétaires en ont profité pour fraterniser.

• *Avortement*

Une campagne anti-avortement par les Femmes Chrétiennes de Bonnyville

PIERRE BRAULT

BONNYVILLE - Le fameux débat sur l'avortement au Canada n'a pas fini de faire couler beaucoup d'encre et dépenser beaucoup de salive. Chacun prend position sur le sujet et défend son point de vue avec les arguments les plus percutants.

Pour leur part, les Femmes Chrétiennes de la paroisse St-Louis de Bonnyville ont voulu prendre une part active au débat «contre» l'avortement en organisant une campagne en février dernier. Elles ont incité les paroissiens de St-Louis à signer des lettres qu'elles ont ensuite envoyées aux politiciens fédéraux et provinciaux.

Ce projet a reçu l'appui de la Catholic Women's League, du Comité paroissial St-Louis et de l'aumônier des Femmes Chrétiennes le Père Simard.

Ces dames ont ainsi receuilli pas moins de 4 600 lettres, qu'elles ont fait parvenir au Premier Ministre Brian Mulroney, au ministre de la Santé Jake Epp, au ministre de la Justice Ray Hnatyshyn et au député Jack Shields à la Chambre des Communes à Ottawa. Elles ont aussi voulu sensibiliser le Premier Ministre Don Getty, le ministre des hôpitaux Marvin Moore, le ministre de la Justice Ken Rostad et le député Ernie Isley à la Législature albertaine.

Voici le contenu de la lettre envoyée aux politiciens:

Monsieur le ministre,

Nous voulons porter à votre attention notre forte opposition à l'AVORTEMENT. Il est de notre opinion que l'«AVORTEMENT EST UN CRIME». Comment un pays comme le Canada, lequel a aboli la peine capitale pour les criminels, permet-il d'enlever la vie à des «INNOCENTS SANS PROTECTION». L'AVORTEMENT est la destruction de la vie humaine comme l'est la peine capitale.

Un vote qui «FAVORISE L'AVORTEMENT» est un vote «CONTRE LA VIE».

Un citoyen concerné.

La prise de position de la Conférence des évêques canadiens il y a quelques semaines incitera certainement d'autres organismes à faire des pressions sur les politiciens pour que la nouvelle loi sur l'avortement soit respectueuse du droit à la vie.

• *Projet de loi linguistique de la Saskatchewan*

«Une insulte aux Fransaskois», selon la F.F.H.Q.

OTTAWA - C'est avec consternation que la Fédération des francophones hors Québec a pris connaissance du projet de loi sur le statut linguistique de la Saskatchewan déposé par le ministre de la Justice de cette province.

«Ce projet de loi est une insulte aux Fransaskois et aux francophones de l'extérieur du Québec puisqu'il ne respecte pas le minimum de l'engagement constitutionnel et moral pris par le gouvernement de la Saskatchewan dans l'Accord du Lac Meech de protéger la caractéristique fondamentale de ce pays» a déclaré le président de la FFHQ, M. Yvon Fontaine.

Cela est d'autant plus inacceptable que la Cour suprême du Canada avait jugé juridiquement valides les droits linguistiques de l'article 110 des Territoires du Nord-Ouest.

«Dans l'esprit de beaucoup, et à notre avis aussi, cette action accentue davantage l'axe d'un Canada anglais et d'un Québec français. Elle démontre également que l'Entente constitutionnelle, dans sa formulation actuelle, n'assure pas aux francophones de l'extérieur du Québec une protection accrue de

(Suite à la page 6...)

• *Politique*

Van de Wall pour la circonscription de St-Albert

LUCIENNE BRISSON

SAINT ALBERT M Walter Van de Walle, membre du Parti progressiste conservateur, pour la circonscription de Pembina, annonçait récemment sa candidature à la nomination de la nouvelle circonscription de S.A.

Cette fois, il déclare que cette nomination aura lieu le 3 mai prochain, dans l'arène Akinsdale de St-Albert à 19h30

Depuis le 5 avril dernier, un local situé au 8 rue Perron, est ouvert pour la vente des billets de «membership» au coût de 5,00$ Toute personne intéressée devrait donc s'adresser à cet endroit ou encore composer le 460-8037.



Walter Van de Walle

En termes politiques, une personne désireuse de poser sa candidature à cette nomination, doit le faire au moins 10 jours avant la date citée plus haut. Sinon, M. Van De Walle devient automatiquement éligible aux prochaines élections fédérales, lesquelles s'il faut en croire les rumeurs devraient avoir lieu à l'automne ou très tôt en 1989.

Son seul opposant, jusqu'à date est un jeune avocat, M. Dennis Pawlowski, du P.N.D. Il est âgé de 34 ans, et habite S.A. depuis 8 ans. M. Pawlowski a gagné sa nomination mardi le 22 mars dernier, contre M. Mike Steinmann, de Morinville. Ce dernier a récemment annoncé sa candidature pour la mairie de Morinville.

Projet...

(Suite de la page 5...)

leurs droits. Voilà pourquoi la FFHQ réclame à grand cris que le rôle de promotion de la dualité canadienne soit inscrit dans la Constitution du Canada» de souligner M. Fontaine.

La FFHQ demande au gouvernement du Premier ministre Grant Devine d'apporter des modifications substantielles au projet de loi que vient de déposer la Saskatchewan afin que cette province respecte l'esprit de l'Accord du Lac Meech et le jugement rendu par la Cour suprême dans le cas Mercure.

La FFHQ demande également au gouvernement fédéral d'intervenir auprès du Premier ministre Devine afin qu'il respecte ses engagements pris dans l'Entente constitutionnelle.

«Ce sont les francophones de l'extérieur du Québec qui sont aujourd'hui, et encore une fois, humiliés dans leurs droits linguistiques» de conclure M. Fontaine.

Moi, je lis Le Franco!

Votre argent, vos investissements

Paul Denis

Qu'est ce que ça veut dire?

Pour comprendre les principes d'une gestion efficace, il convient de bien connaître la langue utilisée dans le monde financier.

Par conséquent, vous aurez peut-être intérêt à conserver cette seconde partie d'un glossaire des expressions propres à la planification financière

COURS ACHETEUR ET VENDEUR: Le cours «acheteur» est le plus fort montant qu'un particulier est prêt à verser pour une action, alors que le cours «vendeur» est le plus faible montant qu'un autre particulier est prêt à accepter pour l'action. Les deux cours sont communément appelés «cotation» ou «cote».

VALEUR DE PREMIER ORDRE: Cette expression désigne les meilleures actions ordinaires., En général, les sociétés qui émettent des valeurs de premier ordre sont les chefs de file d'industries bien établies.

OBLIGATIONS: Titre qu'émettent les gouvernements et les sociétés et qui garantit au souscripteur un montant d'intérêt précis pour une période déterminée et remboursable à l'échéance. Les obligations attirent ordinairement l'investisseur prudent.

COURTIER: Personne autorisée à négocier des actions, des obligations ou des marchandises pour le compte de ses clients, moyennant une commission.

MARCHE A LA HAUSSE: Marché où les cours augmentent rapidement parce que les investisseurs estiment que dans l'ensemble les actions ou les Bourses connaîtront une remontée.

CAPITAL: Pour l'investisseur moyen, il s'agit des ressources financières placées dans des valeurs mobilières (actions, obligations), de sa maison, d'autres biens immobilisés et de ses avoirs monétaires.

GAIN OU PERTE EN CAPITAL: Le profit ou la perte découlant de la vente d'un bien immobilisé (valeurs mobilières, biens immobiliers). Les gains en capital sont partiellement imposables alors que les pertes sont partiellement déductibles.

VALEUR DE RACHAT: Somme qu'on peut recouvrer à l'annulation volontaire d'une police d'assurance vie, d'un certificat de placement ou d'une rente, c'est-à-dire avant qu'elle soit payable pour cause de décès ou d'échéance.

PLANIFICATEUR FINANCIER AGRÉÉ: Un particulier ayant réussi des examens officiels se rapportant aux placements, à l'imposition et à la gestion financière. Ce programme est offert par l'Institut canadien de planification financière.

BIEN DONNÉ EN NANTISSEMENT: Tout bien qu'une personne (l'emprunteur) affecte à la garantie du remboursement d'une dette résultant d'un prêt consenti par une autre personne (le prêteur).

ACTION ORDINAIRE: Type d'actions accordant généralement à leurs détenteurs le droit de voter aux assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires ainsi que celui de participer aux bénéfices de la société.

BIENS COMMUNS: Biens acquis durant le mariage et possédés en parts égales par le mari et la femme en vertu des lois d'une province autorisant un tel mode de propriété.

CONVERTIBLE: Caractéristique de certains titres (obligation, débenture ou action privilégiée) que leurs détenteurs peuvent échanger contre d'autres, ordinairement des actions ordinaires de la même société.

En caravane, allons à la cabane!

CLAUDETTE JULIEN

Oui, allons à la cabane à sucre et ce, même si la neige nous a faussé compagnie et que les érables n'ont pas encore daigné immigrer en Alberta... Les Franco-Albertains ne se laissent pas intimider par les obstacles; grâce à leur imagination, ils réussissent chaque année à recréer l'ambiance des parties de sucre du pays des érables pour y vivre une vieille tradition printanière. Ainsi, les francophones de la région de St-Paul ont pu se régaler en se sucrant le bec de différents produits de l'érable, dimanche le 13 mars, au chalet de la Caisse Populaire de St-Vincent.

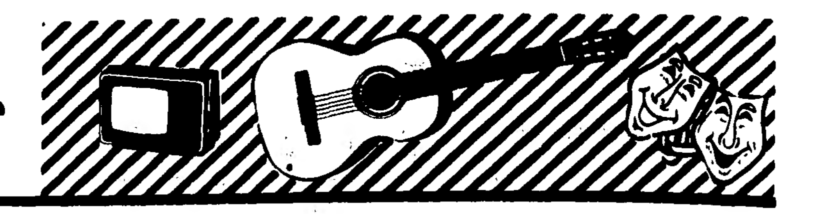
Plusieurs activités s'offraient aux gens venus participer à l'évènement. La populaire promenade en traîneau sur le lac n'a pas manqué d'attirer l'attention et la participation des jeunes et des grands. Mais le moment le plus attendu et le plus succulent fut sans contredit la dégustation de la tire sur la neige!

Cet après-midi en plein air à la «Cabane à sucre» a été jovialement animé par Messieurs Eric Lambotte et Claude Bernatchez de L.W., animateurs de l'émission française - En Direct - diffusée chaque dimanche soir de 18h à 21h.



On lèche la palette en famille. C'est bon, c'est froid, c'est sucré. Mais il n'y a pas que cela. Il y avait la musique, la promenade en traîneau sur le lac et le plaisir de rencontrer les amis, la parenté, venue elle aussi s'amuser au Chalet de la Caisse Populaire de St-Vincent. *(Photo Pierre Brault)*





Arts et spectacles

• *Au théâtre français d'Edmonton:*

Une production française bien appréciée du public

MARIO BOUCHARD

Du 30 mars au 3 avril, la troupe du théâtre Sans Frontière, Compagnie 92, présentait la pièce intitulée: «Ne plus mourir tout entier». On se retrouve au début de la cinématographie alors que le producteur Louis Lumière vit une histoire d'amour assez pénible. Depuis qu'il a rencontré la vedette de la chanson «Bella», il ne cesse de penser à elle. Il veut l'immortaliser sur la pellicule de son film au lieu de laisser parler librement son coeur.

Bella est forcée de partir ailleurs et Louis brûle de la retrouver. Fatale attraction qui se terminera en cauchemar à Los Angeles. Dans un cabaret, Bella apparait pour venir chanter et demeure figée à la vue du beau Louis. Après sa chanson, elle s'enfuit en pleurant, laissant M. Lumière seul avec son profond chagrin. C'est sur cette fin émouvante que Jacques Bruyas clos sa production.

Voyons maintenant les forces et les faiblesses de cette pièce:

Les acteurs sont à l'aise dans leurs personnages et utilisent à leur avantage des propos satiriques pour soulever le rire. Louis Lumière exploite à merveille son état de maladresse en dissimulant sa canne dans ses pantalons en présence de la «charmeuse» Violette. Aussi, en s'enroulant un film autour du corps, M. Lumière préfère rester «aveugle» à l'amour que lui manifeste Bella. Peut-être avec une pellicule en couleur aurait-il compris le message.

L'éclairage met bien en relief les personnages. Il aurait pu être utilisé avec plus d'étendue et d'intensité pour couvrir toute la scène à certaines occasions car c'était sombre. Le bruit de fond est à point pour symboliser le train en marche alors que l'on change le décor dans l'obscurité.

Pour les décors, la scène de fond toute noire, avec des bandes de fims et des bobines de films suspendues, enlève beaucoup de cachet ou de relief stimulant à l'environnement. La scène paraît presque vide et trop grande puisque si peu de matériel est utilisé pour rehausser le décor assez sinistre. Les changements de décors sont trop fréquents ce qui peut tuer l'intérêt du spectateur, à la longue. Mais grâce au superbe travail des acteurs, cela a pu être évité.

Quant au matériel, il est très peu indicatif du début des années 1900, exception faite du chandelier et de la caméra à manivelle qui nous ramènent loin en arrière, et en certaines occasions il est vétuste (un lit et des chaises seulement pour une scène).

L'action suit le mouvement des ondes; on passe du lent au rapide, de l'intense à l'entrecoupé, etc. Entretemps la musique de l'époque vient et évite une possible lourdeur. Également, le début de la pièce tarde à donner de la vie à l'action. On doit patienter jusqu'au moment où tous les acteurs se mettent à chanter dans un cabaret. Dès lors, on file sur un nuage...

En ce qui concerne les costumes, un harmonieux mélange est utilisé avec ceux de l'époque et des années plus récentes. Par chance, les acteurs portaient des vêtements de couleurs variées pour contraster avec les décors, car on se serait cru en période de deuil.

Loin de me prononcer contre cette pièce, je la recommande fortement. Le message de Jacques Bruyas est clair: lorsque l'amour se présente à toi, faislui place dans ton coeur, sur le champ. Il vaut mieux être pris avec l'amour que de courir après à l'aveuglette.









•*Cas épineux*

Prise de position des évêques canadiens sur l'avortement

OTTAWA-À l'issue de sa réunion des 16 et 17 mars dernier, le Conseil permanent de la Conférence des évêques catholiques du Canada a rendu publique les principaux éléments de sa position face à l'actuel débat sur l'avortement.

Les 16 évêques membres du Conseil permanent affirment entre autres ce qui suit:

-Chaque vie humaine commence au moment de la conception et dès lors existe de façon unique et distincte.

-La vie a un caractère sacré et cette conviction n'est pas partagée uniquement par les catholiques.

-Pour les personnes de bonne volonté, le temps est maintenant venu de travailler à l'édification d'une société accueillante à toute vie.

-Le débat relatif à la loi sur l'avortement doit être global, incluant entre autres l'expérimentation sur les tissus du foetus proprement dit.

-Une loi sur l'avortement qui mettrait complètement en danger le foetus au cours des trois premiers mois de grossesse serait de nature à susciter une gamme de problèmes.

-On peut parler de l'avortement de façon isolée sans faire référence à d'autres questions profondes et complexes qui ont trait à la bioéthique.

-Il n'est pas question de priver les femmes de leurs droits. Dans un nouveau projet de loi, ce qui est important, c'est de voir comment on peut régler la situation conflictuelle relative aux droits de la mère et de l'enfant. À noter, qu'en tout ceci, le droit à la vie elle-même doit avoir la primauté.

-La tradition légale du Canada a toujours été de défendre la vie de la conception jusqu'à la mort naturelle. Cette tradition exige donc une nouvelle loi qui respecterait la vie d'un enfant à naître, et ce, dans le contexte d'une politique sociale générale dont le but serait de construire une société accueillante à la vie. Selon la Constitution canadienne, c'est aux gouvernements provinciaux et locaux que revient le défi de proposer de services et des programmes mettant en valeur la vie humaine.

-Comme les ressources naturelles doivent être protégées pour les générations futures, de même les membres de cette même génération à venir, doivent-ils être assurés d'une protection et d'un support complets favorisant la vie. Notre avenir à nous tous dépend du respect que nous aurons envers tous les êtres de la nature.

-Les évêques veulent faire l'éloge et appuyer toutes les personnes qui travaillent à la protection de la vie ainsi qu'à la mise en valeur de la société. Dans ce contexte, le dialogue avec les groupes pro-vie est très important.

Pour les évêques, d'ici à ce qu'une nouvelle loi soit en vigueur,

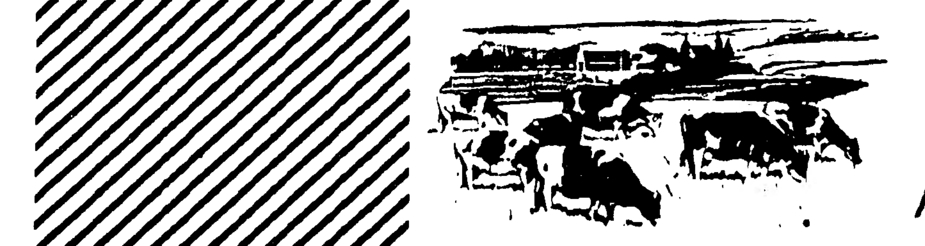
-il y va du devoir de tous et de chacun de travailler à l'élaboration de la meilleure loi possible, une loi qui protègerait toute vie;

-la morale passe avant la loi. La loi civile tend toujours à refléter la loi morale; par ailleurs, dans une société pluraliste, ce que peut faire la loi civile peut être limité;

-les parlementaires doivent garder à l'esprit tous les aspects entourant la vie et l'ensemble des implications relatives à toute loi sur l'avortement. Il ne s'agit pas uniquement de remplacer la Section 251, quelqu'important que ce soit.

Suite à une nouvelle loi, le Conseil de la C.E.C.C.

-s'attend à ce que se poursuivent tous les efforts en vue d'une meilleure loi et la mise en place de nombreux programmes de nature à respecter la vie. «Nous pourrions avoir à vivre avec une loi que l'on considère imparfaite», d'affirmer les évêques. «Le cas échéant, disent-ils, nous poursuivrons nos efforts en vue de l'améliorer».



Parlons...

AGRICULTURE

• *Agriculture*

Le programme national de conservation des sols! Les négociations vont bon train

Les agriculteurs pourraient profiter du programme de conservation des sols de 75 millions de dollars d'Agriculture Canada dès l'automne prochain.

Tout dépend de la célérité avec laquelle les administrations fédérale et provinciale négocieront les accords.

«Le défi consiste à élaborer des accords individuels avec les provinces tout en conservant un programme d'envergure nationale», déclare Harry Hill, qui vient d'être désigné par le sous-ministre de l'Agriculture, Jean-Jacques Noreau, pour diriger le programme et négocier avec les provinces.

«Agriculture Canada désire traiter d'égal à égal avec les provinces, explique M. Hill. Nous devons unir nos efforts pour concevoir des programmes de conservation adaptés aux besoins de chaque province. Nous miserons également sur les compétences des organismes agricoles.»

Les 75 millions de dollars seront répartis en fonction du degré de dégradation des sols et sous réserve d'une contribution équivalente de la part de chaque province.



Les négociations des accords avec les provinces des Prairies vont bon train. L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), organisme d'Agriculture Canada voué à la conservation des sols et de l'eau dans les Prairies, a beaucoup sensibilisé le public de cette région à ces questions.

M. Hill a été directeur général de l'ARAP pendant les dix dernières années.

L'administration fédérale a lancé le programme de conservation des sols afin d'honorer sa promesse de s'attaquer aux problèmes de dégradation des sols, en collaboration avec les provinces et les producteurs.

La dégradation des sols coûte aux agriculteurs canadiens un milliard de dollars par année en pertes de revenus.

Le gros du budget de 75 millions de dollars ira en aide financière et technique aux agriculteurs qui entreprennent des activités de conservation sur leurs propres terres. Le reste servira à la démonstration de nouvelles techniques de conservation ainsi qu'à des activités de recherche, de surveillance et de sensibilisation.

La dégradation réduit la productivité des sols et leur capacité à nourrir les humains et le bétail. Ses principales causes sont l'érosion hydrique et éolienne, l'acidification, la salinité et le tassement par les machines lourdes.

• *Remise en état des sols salins*

Procédés de culture qui réduisent les pertes d'eau et l'accumulation du sol

Du haut des airs, les immenses tâches blanches qui parsèment les champs de blé font penser à une éruption cutanée dont souffrirait le sol. Ce phénomène est provoqué par la salinité du sol, imputable à la gestion inadéquate des ressources pédologiques et aquatiques, qui détruit à l'heure actuelle de grandes étendues de terres arables dans les Prairies.

Au Canada, les pertes de terres dues à la salinisation des sols progressent au rythme constant de 1% par année. Les méthodes les plus efficaces de lutte contre les dépôts salins consistent à mettre au point des procédés de culture qui permettent de réduire les pertes d'eau et l'accumulation de sel. Certains agriculteurs ont installé un système de drainage souterrain pour remédier au problème, mais la valeur des terres dans les régions non irriguées peut rarement justifier un tel investissement.

Des spécialistes de la Station de recherches d'Agriculture Canada à Swift Current, en Saskatchewan, tentent actuellement de mettre au point une solution économique, à savoir la sélection de nouvelles cultures capables d'absorber l'eau souterraine et d'ainsi remettre en état les sols salins.

En général, les sols deviennent salins dans les terres bas-

(Suite à la page 11...)

Carrières et professions

Sols salins...

(Suite de la page 10.)

ses au cours des périodes sèches. L'eau souterraine remonte, entraînant avec elle les sels contenus dans le sol. Arrivée à la surface, elle s'évapore, laissant sur la terre une couche de sel.

À l'époque où les bisons paissaient dans les plaines, ce phénomène était à toutes fins utiles inexistant. La végétation naturelle absorbait l'eau et drainait le sol. De nos jours, les méthodes modernes de culture intensive, telles que la rotation des cultures et l'irrigation, ont pour objet d'accroître les réserves hydriques du sol.

La jachère consiste à laisser la terre se reposer à tous les deux ans, afin qu'elle emmagasine l'eau en prévision de la prochaine campagne. Ironiquement, dans le climat chaud et sec, quasi désertique, du Sud des Prairies, l'accumulation d'eau peut aggraver la situation.

«Le sel nuit à la plupart des cultures. À mesure que la concentration de sel augmente dans le sol, les cultures classiques commencent à dépérir et cessent de produire», explique M. Harold Steppuhn, hydrologiste de la Station de recherches de Swift Current. «À ce stade, avant que le sol ne devienne blanc, il est encore temps d'adopter des mesures correctives.»

De l'avis de M. Steppuhn, la solution la plus simple consiste à trouver des cultures qui peuvent croître dans les sols salins et absorber de grandes quantités d'eau. À la longue, ces cultures halophiles réduisent la teneur en sel du sol et le gardent à l'état sec. La terre arable «assoiffée» laisse pénétrer l'eau de pluie en profondeur, ce qui entraînent le sel dans le sol et empêche les eaux souterraines de remonter au-dessus de la zone racinaire.

Depuis que les chercheurs s'intéressent aux plantes halophiles, on regarde d'un nouvel oeil le kochia à balai, une plante d'intérieur partie à l'aventure dans les grands champs ensoleillés des Prairies et que l'on considérait autrefois comme une mauvaise herbe.

«Les agriculteurs furent les premiers à constater l'aptitude du kochia à résister aux sols salins», affirme M. Steppuhn. En effet, lorsqu'ils fertilisaient leurs champs et les ensemençaient en blé, seul le kochia poussait dans les zones salines. Avec le temps, certains se sont demandés: «Pourquoi s'acharner contre cette plante?»

Bien que le kochia fasse l'objet d'un commerce modeste en tant que plante fourragère, il demeure essentiellement une plante sauvage, qui est encore loin de présenter les caractéristiques d'une culture parfaite.

L'amélioration génétique du kochia est l'un des projets en cours à Swift Current. Les chercheurs du nouveau laboratoire d'essai sur la tolérance au sel tenteront de trouver d'autres plantes capables de croître dans des sols salins, d'absorber de grandes quantités d'eau et de générer des bénéfices pour les agriculteurs.

«Nous savons déjà que certaines cultures fourragères telles que le brome, l'élyme de l'Altaï et l'agropyre élevé se développent bien dans les sols salins», déclare M. Steppuhn. Cependant, les débouchés pour ces cultures demeurent restreints.

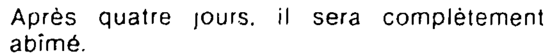
Les chercheurs étudieront également de nouvelles variétés d'orge et de luzerne, ainsi qu'un grand nombre d'autres plantes.

Si l'on n'arrive pas à enrayer la salinisation des sols, l'agriculture dépérira graduellement dans les Prairies, affirme M. Steppuhn. Il nous faut tenir compte du fait que les marges bénéficiaires des agriculteurs demeurent bien minimes. Les mesures de conservation des sols doivent donc être pratiques.



Le COIN des JEUNES





par le professeur Scientifix

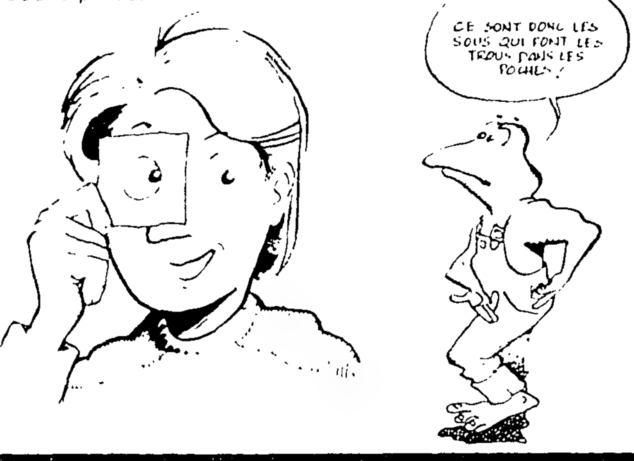
L'ennemi numéro 1

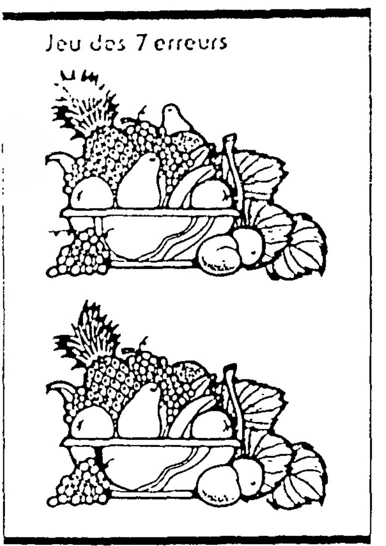
Il est difficile de lutter contre la rouille. Regardez autour de vous : beaucoup d'automobiles en portent les traces. La rouille est le résultat d'une réaction chimique entre l'oxygène (contenu dans l'air) et le fer (contenu dans l'acier des voitures). Cette lente destruction chimique, qu'on appelle corrosion, ne s'opère pas seulement sur le fer. L'expérience suivante vous le démontrera.

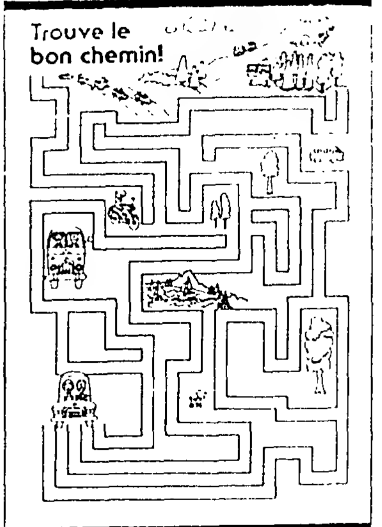
Placez un morceau de papier d'aluminium (6 cm x 6 cm) au fond d'un petit bol d'eau. Déposez une pièce de 1¢ sur l'aluminium et laissez le temps faire son œuvre. Au bout de deux jours, vous verrez plusieurs petits trous dans le papier d'aluminium, juste sous la pièce. Après quatre jours, il sera complètement abîmé.

Parce que l'aluminium et le cuivre (pièce de 1¢) ont été mis en contact pendant une longue période, un petit courant électrique entre les deux métaux a été créé. La réaction chimique a ensuite provoqué la décomposition de l'aluminium. Répétez l'expérience avec deux pièces dont l'une aura été recouverte de vernis à ongle (substance isolante). Que remarquez-vous ?

Vous pouvez aussi remplacer la pièce de cuivre par d'autres petites pièces métalliques. Comme le temps d'observation s'échelonne sur plusieurs jours, planifiez vos essais pour les mener simultanément.







MOT DE 6 LETTRES

Outils

MOT MYSTÈRE

Lorsque tous les mots ci-dessous auront été utilisés horizontalement, verticalement et diagonalement dans la grille, il ne vous restera que les lettres servant à relever le MOT-MYSTÈRE.

A
Arrosoir
B
Bêche
Binette
C
Ciseau
Clef
Clou
D
Déplantoir
E
Echenilloir
F
Faucille
Faux
Fléau
H
Hache
Hie
Houe
L
Lime
M
Masse
P
Pince
R
Râpe
Râteau
S
Scie
Sécateur
Serpe
T
Tenailles
V
Varlope
Vilebrequin
Vrille

F	U	P	R	I	O	S	O	R	R	A	N
E	P	A	R	U	A	E	S	I	C	I	E
L	E	T	E	I	O	P	X	F	U	C	D
C	L	S	E	T	I	U	L	Q	H	E	E
S	L	C	H	N	A	E	E	E	T	U	P
E	I	I	C	F	A	R	N	T	S	O	L
C	C	E	A	U	B	I	E	C	E	H	A
A	U	C	H	E	L	N	L	H	R	M	N
T	A	E	L	L	I	O	L	L	P	A	T
E	F	I	O	B	U	L	I	M	E	S	O
U	V	I	E	P	O	L	R	A	V	S	I
R	R	E	H	C	E	B	V	H	I	E	R

Gagnants du concours de dessin à colorier de Pâques

Bernard Poirier, 8 ans
Jean-Côté, Alberta
École Routhier, Falher

Paul Thesen, 8 ans
Fort McMurray, Alberta
École Birchwood

Jenika Binotto, 7 ans
Calgary, Alberta
École Madeleine d'Houët

Noëlla Perras, 9 ans
Edmonton, Alberta
École Maurice Lavallée

Kenna Manley, 8 ans
Edmonton, Alberta
École Greenfield

Julie Roy, 8 ans
Medley, Alberta
École Athabasca

FÉLICITATIONS

à tous les gagnants, ils recevront un magnifique livre d'histoire en français

Bloc-Notes

Fervez au journal afin de faire part de la tenue d'événements à buts non lucratifs se déroulant dans votre communauté

RIVIÈRE-LA-PAIX

CENTRE Culturel francophone de Tangent - Ouverture de la Bibliothèque publique, tous les vendredis de 2h à 5h et tous les dimanches de 11h30 à 12h30. Une cotisation annuelle vous permettra d'emporter pour 2 semaines tous les livres que vous désirez. Venez feuilleter et choisir parmis les titres tout en prenant un café. Bienvenue à tous!

CALGARY

L'Association Francophone et Francophile du Centre de l'Alberta aimerait connaître les intérêts et besoins des personnes de la région. Par la suite, nous pourrions organiser des activités socio-culturelles et éducatives. Si vous désirez participer, veuillez communiquer avec Nicole Pelletier, 8 avenue Nagel, Red Deer (Alberta) T4P 2A4, (403) 342-4018.

L'ECOLE STE ANNE, en collaboration avec la librairie Le Carrefour, tiendra un salon du livre, qui s'adresse au public de tout âge, à l'école Ste Anne les 19, 20 et 21 avril, de 9h à 15h30, et le 21 avril en soirée, de 16h30 à 21h. Bienvenue à tous! Information Martine Tremblay (403) 262 2525 Adresse: Ecole Ste Anne, 1010 - 21e avenue S.E., Calgary, Alberta

ACTION EDUCATION FEMMES, un organisme national visant à améliorer la condition de vie des femmes francophones par le soutien et la promotion de l'éducation veut établir un groupe à Calgary. Des représentantes seront au Calgary Memorial Park Library, 1221 - 2 rue s.o., le mercredi 27 avril 1988 à 19h30. Les femmes intéressées sont priées de téléphoner à Claire au 228-4095 pour confirmer leur présence.

ST-PAUL

LA SOCIÉTÉ du LIVRE HISTORIQUE à St-Paul est à la recherche d'information de base, d'événements historiques de 1896 à aujourd'hui pour le livre historique de St-Paul. Vous désirez que l'histoire de votre famille paraisse dans ce livre bilingue? Envoyez votre relevé historique d'au moins 500 mots en français et en anglais ainsi que deux photos (noir et blanc) en fournissant une description des deux photos à l'adresse suivante: Jules Van Brabant, sec. trés C.P. 278, St Paul (Alberta) T0A 3A0 Vous avez jusqu'au 30 juin 1988 pour envoyer le tout. Pour de plus amples détails appelez le 645 4449 ou le 645 3651 et demandez M. Van Brabant

REUNION mensuelle du Comité du musée historique de St Paul le 3e lundi de chaque mois

EDMONTON

Ça recommence!!
Reprise des activités au gymnase de l'école Maurice Lavallée
Volleyball: tous les mercredis, de 19h30 à 21h30 à compter du 6 avril
Badminton: tous les jeudis de 18h00 à 20h00 à compter du 7 avril. Ces activités se poursuivront jusqu'à la fin mai

Le monde des spectacles t'intéresse? L'A.C.F.A. régionale d'Edmonton est à la recherche de BENEVOLES pour son comité de spectacles. Si tu as le goût de participer au niveau de:
- choix de planification de spectacles culturels, (un travail d'équipe)
- marketing et publicité
- Vente de billets, etc

N'hésite pas à communiquer avec Sylvie au 469-4401

ECOLE ENFANTINE, 8828 - 95 rue, salle 109, Edmonton. Journée d'accueil le 17 avril de 13h à 15h. Les inscriptions sont maintenant acceptées pour l'année scolaire 88-89. Les enfants âgés de 2 1/2 à 5 ans sont les bienvenus. Pour de plus amples informations, contactez Lise Perez au 437 1924

LA LIGUE FRANCOPHONE DE BALLE MOLLE MIXTE est à la recherche d'arbitres pour sa saison 1988. Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec Denis Charrier au 469 0866 ou Denis Nadeau au 436 3370

Les petites annonces

Dans le but de vous donner un meilleur service, votre hebdo Le Franco vous offre une chronique de petites annonces.
Tarifs: 4$ pour 25 mots ou moins pour 1 semaine; 7$ pour 25 mots ou moins pour 2 semaines. Plus de 25 mots - 10¢ du mot additionnel. Annonces encadrées: ajouter 2,50$ pour l'encadrement.
Toutes les petites annonces doivent nous parvenir accompagnées du paiement: chèque ou mandat-poste à notre bureau avant le lundi matin. Aucune annonce acceptée par téléphone. Le Franco ne facturera aucune annonce.
Aucune annulation acceptée après le lundi à midi.
Toute annulation de petite annonce peut être faite par téléphone en composant le 423-5672. Nous n'acceptons pas les frais d'appel.
Faites votre chèque ou votre mandat-poste à l'ordre de: Le Franco

Les petites annonces
Le Franco
#201, 10008 - 109e rue
Edmonton, Alberta
T5J 1M4

EDMONTON

Maison à louer pour étudiants francophones. Partagez une maison avec d'autres étudiants francophones pour la somme de $175 par mois, services publics inclus. Située à deux coins de rues de l'école et un coin de rue du ravin. Téléphone: 438-4966 22/04

À VENDRE: Tente roulotte 1977 pour 6 personnes avec poêle 3 ronds, réfrigérateur, fournaise et auvent très propre - $2,500 à discuter. Tél: 973-6228. 29/04

À VENDRE: Chevrolet Astro 1987 V-6, 4.3 L, aut. 25,000 km, pour 8 passagers, gris foncé, table et glacière - $16,900 à discuter. 973-6228 29/04

CALGARY

URGENT: Emploi à temps plein dans une compagnie d'assurance au centre ville de Calgary. Commis/dactylo bilingue, bonne grammaire. Contactez Michèle Telford au (1) 292-1527. 29/04

CHEVROLET IMPALA 1979. Cervo-direction, cervo-frein, Radio AM/FM, excellente condition, très propres, $1,800.
UNITÉ MURALE, 72" X 20" X 72", couleur noyer, $125. Contacter Lise au 278 2996.

ACHAT - VENTE DE MAISONS
Jacques Savin, Century 21 Focus Realty Ltd. Tel.: 283 2705 Bureau, 239 7850 Résidence

Travaux publics Canada — Public Works Canada

INVITATION PUBLIQUE À SOUMISSIONNER

Des propositions scellées pour la location d'espaces énumérées plus bas, adressées au Gestionnaire régional, Administration et Politique de contrats, Région de l'Ouest, Travaux publics Canada, Chambre 200, 9925 - 109e rue, Edmonton, Alberta, T5K 2J8, Tél.: (403) 420 3213, seront acceptées jusqu'à la date et l'heure de fermeture spécifiée plus bas.

Le kit d'information contenant les documents de proposition est disponible de Travaux publics Canada à la même adresse.

Projet 21-87
LOCATION D'ESPACE À BUREAU
STATISTIQUE CANADA
EDMONTON, ALBERTA

Espace à bureaux comprenant approximativement 1, 771 mètres carrés utilisables (estimé à 1, 985 m.c. louable) et deux (2) espaces de stationnement chauffés ou avec électricité est requis pour Edmonton, Alberta.

Pour être considérés, les édifices offerts doivent rencontrer les conditions suivantes:

a) l'espace doit être disponible suffisamment à l'avance sans frais à la Couronne, pour qu'il soit préparé pour occupation pas plus tard que le 1er janvier 1989, pour un terme de location de cinq (5) ans plus deux (2) options d'un (1) an aux mêmes termes et conditions avec un loyer pas plus élevé que la location originale;

b) l'édifice doit être situé à l'intérieur des limites de la 104e avenue au nord, la 97e rue à l'est, Saskatchewan River au sud et la 112e rue à l'ouest, Edmonton, Alberta;

c) l'espace ne doit pas être sur plus de deux étages contigus;

d) les murs limitrophes de l'espace doivent être dalle à dalle et insonorisés là où les murs sont partagés par d'autres locataires.

e) les bureaux proposés doivent être accessibles au locataire après les heures normales de travail et le propriétaire doit être prêt à garder l'édifice en opération durant ces heures à la demande et aux frais du locataire;

f) le propriétaire doit permettre au locataire de sécuriser les lieux en installant à ses propres frais, un système d'alarme qui sera surveillé à partir d'une station centrale;

g) les édifices offerts doivent se conformer aux règlements des incendies du Commissaire des incendies, au Programme d'identité fédérale du Canada et au Programme d'accessibilité aux handicapés; et

h) les édifices doivent aussi rencontrer les exigences de la sécurité et de la santé contenues dans la partie IV du Code du Travail du Canada et de la Sécurité professionnelle du Canada et des règlements de la Santé qui requièrent que «La conception et la construction de chaque édifice doivent rencontrer les standards arrêtés dans la partie 3 de 9 du Code national de l'habitation, édition 1985, dans une certaine mesure, qu'il est essentiel pour la sécurité et la santé des occupants et du public en général qui utilisent les facilités louées.»

Le propriétaire sera responsable de toutes les taxes, services publics et autres services incluant la conciergerie et les coûts opérationnels et d'entretien et la **Couronne responsable** du paiement du loyer seulement et de l'augmentation possible des taxes foncières (basées sur l'année 1989) et les coûts opérationnels, tels qu'identifiés dans le bail type ayant comme base année le début de l'année fiscale du propriétaire, le ou après le début de la date de location

Date de fermeture: le 29 avril 1988 à 15h (H.A.R.)
Pour de plus amples détails, contactez:
R.O. Waytowich
Division immobilière [illegible]
Tél.: (403) 420 2268 Edmonton

[illegible] ment acceptées.

Canada

• *Secrétariat d'État*

Nomination du président et du vice-président du comité de la fête du Canada

OTTAWA: Le secrétaire d'État, M. David Crombie, a annoncé la nomination de M. Krishan Joshee, d'Edmonton, et de Mme Linda J. Maschmeyer, de Calgary, aux postes de président et de vice-présidente du Comité de la Fête du Canada de l'Alberta pour 1988.

M. Crombie a expliqué que ces personnes avaient été choisies en fonction de leurs qualités de leadership et de leur engagement social, ce qui constitue en quelque sorte un gage de réussite des célébrations de la Fête du Canada dans leur

(Suite à la page 16...)

PRIÈRE AU ST-ESPRIT

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée). **G.J.O.**

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée-Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10h30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9, Muir Drive
Dimanche: 10h

Ste-Anne
9810 - 165e rue
Dimanche: 11h

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19h
Dimanche: 9h30 et 11h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17h
Dimanche: 10h30
Lundi au vendredi: 17h

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17h
Dimanche: 11h



La Chronique sur l'Impôt

Vous avez déménagé l'an dernier? Si oui, il est fort probable que vous ne recevrez pas de déclaration par la poste. Passez donc à votre bureau de district d'impôt ou à un bureau de poste pour prendre la T1 Générale. Comme adresse antérieure, inscrivez l'adresse que vous avez donnée dans votre dernière déclaration et indiquez aussi votre nouvelle adresse à l'endroit approprié.

Presque tous les revenus sont imposables. Par exemple, en touchant pourboires ou gratifications au travail, vous devez les inclure dans votre déclaration d'impôt fédéral. Ces revenus peuvent être alors des gains cotisables aux fins du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec. Si vous occupez un emploi et que votre employeur vous verse un montant pour avoir réussi un cours lié à votre poste, vous devez déclarer ce montant comme revenu d'emploi dans votre déclaration d'impôt. Un tel montant n'est pas admissible à l'exemption de 500 $. Remarquez que ce montant peut déjà être compris dans le total de votre revenu d'emploi imposable indiqué sur votre feuillet T4. Si tel est le cas, vous n'avez pas à le déclarer une autre fois. Consultez le guide d'impôt pour obtenir des détails.

Vous pouvez demander la déduction relative aux études si vous êtes étudiant à plein temps, et ainsi réduire votre revenu imposable. Cette déduction s'élève à 50 $ par mois où vous étiez inscrit à un programme d'études admissibles à plein temps dans un établissement d'enseignement désigné. Avant de la demander, consultez le guide d'impôt pour voir si vous y avez droit. De plus, si vous pouvez ramener votre revenu imposable à néant sans utiliser la totalité de votre déduction relative aux études, vous pouvez transférer la fraction inutilisée de la déduction à votre conjoint ou à un soutien qui assume vos frais d'entretien.

Les frais de scolarité sont généralement déductibles dans votre déclaration d'impôt. Si vous fréquentez un établissement d'enseignement reconnu au Canada et si vous êtes inscrit à plein temps, vous pouvez déduire vos frais de scolarité s'ils sont d'au moins 100 $ par établissement. Les cotisations à une association étudiante et les frais reliés aux services sportifs et médicaux ne sont pas considérés comme des frais de scolarité et ne sont donc pas déductibles. Personne d'autre que vous, l'étudiant, ne peut demander la déduction pour vos frais de scolarité, peu importe qui les a payés. Notez toutefois que si un employeur paye vos frais de scolarité et que ce montant n'est pas inclus dans votre revenu ou dans celui de vos parents, vous ne pouvez demander la déduction.

Moi, je lis Le Franco!

Société canadienne d'hypothèques et de logement — Canada Mortgage and Housing Corporation

RÉPARATION EXTÉRIEUR ET TEINTURE
MEADOWSIDE APARTMENTS
11903/11919 - 162e AVENUE
EDMONTON, ALBERTA

Des soumissions scellées, clairement indiquées quant à leur contenu et adressées au soussigné, seront acceptées jusqu'à **14h, heure de l'Alberta, le jeudi 21 avril 1988,** pour la teinture extérieure, le calfeutrage et le remplacement du revêtement extérieur endommagé aux Chanteclair Apartments situés à Edmonton.

Les soumissionnaires peuvent obtenir les documents de soumission à l'adresse mentionnée plus bas et ils peuvent aussi consulter ces documents à la succursale d'Edmonton.

Un montant sera retenu par la Société pour s'assurer de l'exécution du contrat.

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

Fran Wellock
Gérant immobilier
Société canadienne d'hypothèques et de logement
200, 10216, 124e rue
Edmonton, Alberta
T5N 4A4

Canada



APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES visant les projets ou services énumérés ci-après, adressées au Chef, Services administratifs et de soumissions, Yukon, T.Y., Travaux Publics Canada, 201 Range Road, Whitehorse, T.Y. Y1A3A4, seront reçues jusqu'à l'heure et la date limites déterminées. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de Travaux Publics Canada à Whitehorse.

PROJET

Projet no 745706 - Ensemencement et fertilisation à partir du km 122.2 au km 150.8, Haines Road, C.-B.

Date de fermeture: le 5 mai 1988 à 11h HAP

Gérant de projet: P. Knysh
Travaux publics Canada
201 Range Road
Y1A 3A4
Téléphone: (403) 668-2181

Ni la plus basse, ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées.

Canada



ANNULATION D'UN APPEL D'OFFRES

PROJET. No SP4649 Recâblage de haute et de basse intensité de l'éclairage d'approche sur la piste d'atterrissage 29 à l'aéroport de Grande Prairie, Grande Prairie, Alberta

Avis est par la présente donné que l'Appel d'offres pour le projet mentionné ci haut a été annulé

Canada



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC

AVIS

CRTC - Avis public 1988-47. **RENOUVELLEMENT DE LICENCES D'ENTREPRISES D'ÉMISSION DE RADIODIFFUSION EXPIRANT EN 1988.** Le Conseil annonce par la présente qu'il a reçu une demande de renouvellement de licence pour l'entreprise d'émission de radiodiffusion suivante, dont la licence expire le 30 septembre 1988 et qu'il se propose de renouveler cette licence, sous réserve d'interventions. ENTREPRISE D'ÉMISSION DE RADIODIFFUSION: 2. EDMONTON (Alta.) Demande (873144000) présentée par THE FIRST ALBERTA CAMPUS RADIO ASSOCIATION (CJSR-FM), Université de l'Alberta, Edmonton, T6G 2J7. Examen de la demande: Pièce 224, Édifice Student's Union, Université de l'Alberta, Edmonton

La documentation complète concernant cet avis ainsi que la demande peut être consultée au C.R.T.C., Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Québec), et au bureau régional du C.R.T.C. Édifice Kensington, 275, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3

Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C. Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le **4 mai 1988.** Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997 1027, ou les Services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997 0313 ou le bureau régional de Winnipeg (204) 983 6306)

Canada



Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

CRTC - Avis d'audience publique 1988-26. Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 31 mai 1988 à l'hôtel Sandman, 888, 7ième avenue, sud-ouest, Calgary (Alta.) afin d'étudier ce qui suit: 16. EDMONTON (Alta.). Demande (873161400) présentée par **ALBERTA EDUCATIONAL COMMUNICATIONS CORPORATION** en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKUA Edmonton qui expire le 30 septembre 1988. Examen de la demande: 16930, 114ième ave., Edmonton, T5M 3S2. 17. EDMONTON (Alta.) Demande (873133300) présentée par **CFCW LTD.** en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKRA FM Edmonton qui expire le 30 septembre 1988. CKRA FM est présentement autorisée à opérer dans le groupe musical IV. Il n'y a aucun changement important à la Promesse de réalisation. Le Conseil voudra revoir avec CKRA FM les questions traitant de sa conformité avec sa Promesse de réalisation et avec l'article 18 du Règlement de 1986 sur la radio au cours du terme actuel de sa licence. Examen de la demande: 4752, 99ième rue, Edmonton, T6E 5H5. 18. EDMONTON (SECTEUR DE) ET LES RÉGIONS AVOISINANTES (Alta.) Demandes (873263800, 88047300) présentées par **SHAW CABLESYSTEMS (ALBERTA) LTD.** 7605, 50ième rue, Edmonton, T6B 2W9, en vue: a) (i) de renouveler la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion desservant les localités susmentionnées qui expire le 30 septembre 1988, et (ii) de supprimer la condition de licence concernant la suppression des commerciaux. b) de modifier la licence comme suit: (i) d'être relevée par condition de licence de l'exigence de l'alinéa 16(2)(a) du Règlement de 1986 sur la télédistribution pour permettre à la titulaire de ne pas distribuer le service prioritaire de CKUA Edmonton (station MA locale), et (ii) de supprimer la distribution des services de programmation spéciaux suivants: Les débats du Conseil municipal d'Edmonton, Reprises de certaines émissions canadiennes; Programmation pour enfants ainsi qu'une gamme d'émissions à sous titres visibles. Examen des demandes: 7024, 101ième ave., Edmonton.

19. EDMONTON (SECTEUR DE) ET LES RÉGIONS AVOISINANTES (Alta.) Demandes (873214100, 880511100) présentées par **QCTV LTD.,** 10538, 114ième rue, Edmonton (Alta.) T5H 4A6 en vue: a) de renouveler la licence de l'entreprise de réception de radiodiffusion desservant les localités susmentionnées qui expire le 30 septembre 1988, et b) de modifier la licence afin: (i) d'être relevée par condition de licence, de l'exigence de l'alinéa 16(2)(a) du Règlement de 1986 sur la télédistribution pour permetre à la titulaire de ne pas distribuer le service prioritaire de CKUA Edmonton (station MA locale); (ii) d'ajouter une condition de licence permettant à la titulaire de distribuer les Débats de la Législature Albertaine sur le canal de programmation communautaire, et (iii) d'ajouter une condition de licence permettant à la titulaire de distribuer de la programmation à caractère ethnique comme faisant partie de son service de base; et (iv) de supprimer la distribution des Réunions du conseil scolaire local, un service de programmation spécial. Examen des demandes: 10525, 116ième rue, Edmonton.

LES INTERNENANTS QUI DÉSIRENT PRÉSENTER VERBALEMENT, EN FRANCAIS, LEUR POINT DE VUE AU COURS DE L'AUDIENCE SONT PRIÉS D'EN AVISER LE CONSEIL AFIN DE LUI PERMETTRE DE PRENDRE LES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES

La documentation complète concernant cet avis ainsi que la demande peut être consultée au C.R.T.C. [illegible] central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, Pièce 201, Hull (Québec), et au bureau [illegible] du C.R.T.C.: Edifice Kensington, 275, avenue Portage, Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3

Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preu[illegible] copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le **11 mai 1988.** Pour de plus amples rense[illegible] vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997 1328 ou 997 10[illegible] les Services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997 0313 ou le bureau régional de Winnipeg (204) [illegible]06

Canada

Nomination...

(Suite de la page 14...)

région.

Krishan Joshee, président - Renommé président du comité de la Fête du Canada, M. Krishan Joshee, d'Edmonton, fut professeur à la Holy Trinity High School. Il est président d'un groupe de travail de la ville d'Edmonton sur la politique culurelle, membre du comité consultatif du Mackay House Multicultural Centre, vice-président de la Cultural Heritage Foundation de l'Alberta, membre de la Commission de police d'Edmonton et membre de la Edmonton Heritage Association, dont il a déjà été président. M. Joshee est en outre membre de plusieurs organisations bénévoles d'Edmonton.

Linda J. Maschmeyer, vice-présidente - Très active depuis une vingtaine d'années dans les milieux communautaires et les associations bénévoles, Mme Maschmeyer est copropriétaire, avec son époux, d'une firme d'arts graphiques à Calgary. Elle a été directrice de la Calgary Business and Industrial Association et elle a été solliciteuse pour la Fondation des maladies du coeur, la Société canadienne du cancer, la Fondation des maladies du rein et Centraide. Elle occupera le poste de vice-présidente pour une deuxième année d'affilée.

«M. Joshee et Mme Maschmeyer auront la responsabilité d'encourager les bénévoles ainsi que les divers organismes à participer à l'organisation des célébrations et à mettre sur pied certaines activités avec la collaboration du secteur privé. En outre, ils seront, auprès des médias, les porte-parole officiels concernant les activités de la Fête du Canada dans leur région», a dit M. Combie.

Lettre...

(Suite de la page 4...)

comme le poète ukrainien, que pour nous, la langue est la clef de notre culture.À la question que pose Myrna au poète: «Pourquoi la langue est-elle une question primordiale?» Pavlychko lui répond:

-Parce que quand un peuple perd sa langue, il cesse d'exister. La langue reflète le caractère, la mémoire, la personnalité. Le plus terrible, c'est que lorsqu'une langue ne meurt pas tout d'un coup, un peuple vivant ce processus de la perte de sa langue, vit comme un mutilé. Avec la mort de la langue, nos ancêtres meurent, nos écrivains meurent, Shevenko meurt. Mais il ne veut pas mourir! Il lutte pour survivre, même si l'on essaie de le tuer. Nous en Ukraine, nous vous saluons vous les Ukrainiens du Canada qui après quatre ou cinq générations, continuez à essayer de garder la langue de vos ancêtres. Ce qui est le plus fascinant c'est que cette décision n'est pas seulement la vôtre, mais celle de vos ancêtres qui vivent en vous... ils ne veulent pas mourir.

Comme cela est bien dit! Nous les francophones hors-Québec le savons mieux que personne. Nous luttons dans ce pays que nous avons créé depuis 1760 pour conserver nos droits à notre langue et à notre patrimoine... à cette mémoire de nos ancêtres que nous ne voulons pas trahir et qui nous parlent au plus profond de notre être. Dans l'Ouest, malheureusement, nous sommes devenus un peu ce peuple «mutilé» victime des forces de l'assimilation voulue et entretenue, malgré les lois qui devaient nous protéger. Nous venons de l'apprendre par le dernier jugement de la Cour Suprême dans l'affaire Mercure. Quelle gloire peut-il y avoir à vouloir «russifier» ou dans notre cas, «assimiler»? Nous ne nous opposons pas à apprendre l'anglais pourvu que nous puissions aussi, sur un pied d'égalité, apprendre notre langue. Il n'y a pas de mal non plus, dans cette société dite «multiculturelle» de venir ajouter le coloris de notre propre culture dans la mozaique albertaine. Nos ancêtres qui ont fondé des villages aux noms bien français en Alberta, l'avaient fait avant nous, et chose curieuse peut-être, mais ce que nos pères ont fait avant nous était «canadien» enraciné dans le pays. Pour ceux qui ne comprennent pas, notre culture porte le sceau: «Made in Canada». C'est pour nous beaucoup plus important qu'une culture quelconque «Made in the U.S.A.» or «Made in Europe».

Il serait peut-être temps que des gens d'autres cultures, pris par les mêmes problèmes que nous, comprennent enfin notre acharnement à vouloir garder ce qui pour nous est propre... surtout quand les lois du pays nous en donnent le droit officiel et historique.

Quosque tandem abutere......patientia nostra?

Roger Motut
Stony Plain.









CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES







